

Autorisations de plantations - campagne 2021 : dépôt des demandes jusqu'au 17 mai

Les demandes d'autorisations de plantations nouvelles de vignes peuvent être déposées au sein du guichet en ligne Vitiplantation, commun à FranceAgriMer et à l'INAO à partir du 15 mars et jusqu'au 17 mai inclus.

Les conditions de gestion de la campagne 2021 sont consultables [ici](#).

Les autorisations de plantations nouvelles peuvent être attribuées aux exploitants viticoles qui ont déposé une demande éligible, dans la limite d'une croissance nationale de 8 135 ha, correspondant à 1% de la superficie plantée en vigne au 31 juillet 2020, et dans la limite éventuelle d'une limitation régionale applicable pour la plantation souhaitée. Les critères d'éligibilité et de priorité sont identiques à ceux appliqués en 2020.

Pour aller plus loin

Pour plus d'informations, retrouvez :

1. [Le site de Vitiplantation](#)
2. [Le dispositif d'autorisations de plantations](#)

Source URL:

<https://www.inao.gouv.fr/autorisations-de-plantations-depot-des-demandes-jusquau-17mai2021>

List of links present in page

1. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043179152?datePublication=25%2F02%2F2021+%3E+25%2F02%2F2021&dateSignature=22%2F02%2F2021&page=1&pageSize=10&query=*&searchField=ALL&searchType=ALL&sortValue=SIGNATURE_DATE_DESC&tab_selection=jorf&typePaging=n=DEFAULT
2. <https://www.franceagrimer.fr/filieres-Vin-et-cidre/Vin/En-un-clic/Vitiplantation>
3. <https://www.inao.gouv.fr/Nos-actualites/null>
4. <https://www.inao.gouv.fr/actualites/viticulture>